

SMI



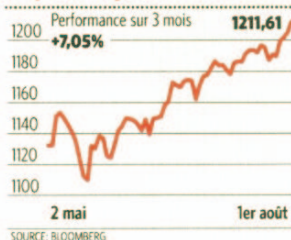
DJ Stoxx 600



S&P 500



Topix (Tokyo)



«Le deuxième pilier n'est plus un système de capitalisation»

Prévoyance Un groupe de réflexion a publié un rapport qui recommande aux conseils de fondation de discuter de la baisse du taux technique et de limiter les promesses faites aux assurés

Emmanuel Garessus, Zurich

Erich Peter, chef de l'Office de prévoyance professionnelle du canton de Zurich (BVS), a mis sur pied un groupe de réflexion sur les incertitudes du deuxième pilier. Il réunit des experts réputés: Bernd Schips, directeur du KOF, Hans-Ulrich Gerber, professeur de mathématiques à l'Université de Lausanne, Dominique Ammann, de PPCmetrics, Olivier Deprez, experts en prévoyance, Hermann Walsler, juge au tribunal des assurances sociales. Son rapport vient d'être publié.

Le Temps: Selon vous, personne ne pose les bonnes questions sur le deuxième pilier. Quelles sont-elles?

«Il n'est pas possible de promettre des prestations sans discuter de leur coût ni des personnes qui devront le supporter»

Erich Peter: Dans la discussion, on ne devrait pas mettre les questions de financement entre parenthèses. Il n'est pas possible de promettre des prestations sans discuter de leur coût ni des personnes qui devront le supporter.

– Qui doit participer au financement?

– Jusqu'à récemment, les retraités n'y participaient pas. Pour des raisons politiques, et à mon avis avec raison, les retraites devaient



Erich Peter: «Les décideurs doivent prendre leurs responsabilités.»

être garanties. Si elles sont réduites, la confiance des participants au deuxième pilier le sera également. Dans les mesures d'assainissement et la révision du système, les retraités supportent une partie des risques. Mais la réglementation est ainsi faite qu'en réalité ils ne supportent pas le risque.

– Faut-il changer une situation qui épargne les rentiers?

– Si le taux technique est trop élevé et si le rendement prévu ne peut être réalisé, si ce n'est pas le rentier, ce sera quelqu'un d'autre qui financera sa retraite. En clair, les actifs et les employeurs. C'est une sorte de système de répartition et une déviation de l'idée de système de capitalisation.

– Les retraités doivent-ils aider au financement supplémentaire?

– Mathématiquement, si la promesse d'une rente à un retraité ne peut être tenue, la question se pose de savoir si les actifs doivent aider au financement nécessaire. A mon avis, les retraites doivent être garanties, mais cette garantie ne doit pas être trop haute.

– Est-ce que vous recommandez une baisse du taux technique?

– Nous demandons d'ouvrir la discussion sur le niveau du taux technique. Comme il contient naturellement une part de prestations, il n'est pas possible de mener la discussion sans intégrer celle du financement et des personnes qui supportent le risque. C'est mathématique, si une retraite doit être garantie, alors le taux technique doit suivre celui du taux sans risque [ndlr: celui de la Confédération]. Or celui-ci est bien plus bas que le taux technique de 4%.

– Le deuxième pilier est-il alors encore un système de capitalisation?

– Non, il ne l'est plus dans la partie du système où le taux technique ne peut plus être atteint. Regardez l'évolution des marchés financiers: de 1999 à 2003, le rendement d'un portefeuille moyen se monte à 1,74%. Or le taux technique est à 4% dans la plupart des caisses autonomes. La différence est énorme.

– Si le taux technique baisse, qui supporte le coût de l'ajustement?

– Les conséquences sont très importantes. C'est pourquoi nous ne plaidons pas pour une baisse trop rapide, ni pour fixer ce taux à un niveau précis. Mais nous voulons que chaque caisse de pension y réfléchisse. C'est une tâche qui n'appartient pas au parlement, mais aux conseils de fondation. Des modèles montrent que, si le taux technique baisse de 1%, le capital de couverture du retraité augmente de 10%, le taux de conversion, à l'âge de 65 ans, baisse de 10%, les contributions, sur 45 ans de financement, augmentent de 40% et la prime de risque aug-

mente de 25%. L'effet est donc énorme. Comme le taux technique est un taux à très long terme et ne peut pas être un taux du marché, le conseil de fondation doit poser la question: à quel moment et de combien nous pouvons baisser le taux technique.

– Quels sont les principaux enseignements du rapport de votre groupe de réflexion?

– L'objectif du rapport était de lever les incertitudes sur le deuxième pilier. Celles-ci existent dans les cas où l'on croit disposer de garanties et que plus tard on remarque que la garantie était trop généreuse. Alors de pénibles adaptations sont à entreprendre. On prend quelque chose aux assurés. C'est bien pire que de limiter ses promesses. Nous montrons que les incertitudes sur le système touchent aux hypothèses sur l'évolution démographique, la biométrie (les taux d'invalidité), la mortalité et les marchés financiers. Il faut adapter le système en conséquence pour pouvoir vivre serein dans un monde incertain.

– Ne recommandez-vous pas un système minimaliste?

– Absolument pas. Les prestations peuvent être dans l'ensemble maintenues, mais il ne faut pas garantir toutes les prestations. Si le rendement est supérieur aux promesses, alors les gains doivent être redistribués aux assurés. Ceux-ci auront une retraite garantie et une retraite excédentaire. Le deuxième pilier reste un succès. Mais la discussion sur son avenir doit être ouverte et honnête. Et les décideurs, les conseils de fondation, doivent prendre leurs responsabilités à partir de considérations les plus réalistes possibles.